

## LA VIE ECONOMIQUE

- [500 000 formations supplémentaires, prime de 2 000 euros pour les PME qui embauchent : François Hollande dégage son plan d'urgence pour l'emploi](#)
- [Pacte de responsabilité : un bilan très mitigé](#)
- [Le déficit public revient à un niveau d'avant-crise](#)
- [Inflation nulle en 2015 en France](#)
- [Livret A : le taux sera maintenu à 0,75 % début février](#)
- [Le niveau des défaillances d'entreprises reste extraordinairement élevé](#)
- [Financement des TPE : la Banque de France décrète la mobilisation générale](#)
- [Travailler 37h sans compensation ferait baisser le coût du travail de 3 %](#)
- [Quelles sont les entreprises qui recrutent en 2016 ?](#)
- [Inégalités : les 1 % les plus riches du monde possèdent plus que le reste de la planète](#)
- [Nouvelle alerte sur le financement du RSA pour 2016](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Protection sociale : les plus de 60 ans clés de l'équilibre financier ?](#)

## FISCALITE

- [Blanchiment d'argent : les premières sanctions tombent](#)
- [Un redressement fiscal de 8,7 millions d'euros pour Microsoft France](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [GE supprime 765 emplois en France dans l'ex-Alstom Power](#)
- [Chiffre d'affaires record pour la Française des jeux en 2015](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Val d'Oise : Oscaro.com devrait créer 250 emplois dans son entrepôt de Cergy](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Assurance chômage : vers une baisse des allocations ?](#)

## LIVRES

- [« La folie des banques centrales : Pourquoi la prochaine crise sera pire » de Patrick Artus et Marie-Paule Virard](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● 500 000 formations supplémentaires, prime de 2 000 euros pour les PME qui embauchent : François Hollande dégage son plan d'urgence pour l'emploi

Le 18/01/16, le président de la république, **François Hollande**, a présenté au Conseil économique social et environnemental (Cese) son plan d'urgence pour l'emploi, « *la seule question qui vaille, au-delà de la sécurité des Français* ». Pour **M. Hollande**, il s'agit de proclamer « *un état d'urgence économique et social* ». **Les mesures : 01)**- En 2016, 500000 formations supplémentaires seront assurées en faveur de demandeurs d'emplois. La participation de l'Etat au financement de cet effort sera à hauteur d'un milliard d'euros pour l'année. **02)**- L'Etat soutiendra l'emploi dans les PME grâce à la création d'une prime annuelle en cas d'embauche. **M. Hollande** : « *Toute entreprise de moins de 250 salariés qui recrutera un salarié payé entre 1 et 1,3 smic en CDI ou en CDD de six mois et plus se verra verser une prime de 2 000 euros par an* ». D'autre part, le président souhaite que « *celles-ci ne paient plus de cotisations pour les salariés proches du Smic* ». Ces mesures sont effectives dès aujourd'hui et valent pour les deux prochaines années. **03)**- Les contrats de professionnalisation sont augmentés. Ils passeront de 8 000 actuellement à 50 000. **Pour rappel** : Le contrat de professionnalisation est « *un contrat de formation en alternance, associant formation pratique en relation avec la qualification recherchée, et formation théorique dans un organisme de formation externe ou interne à [l']entreprise* ». **04)**- Transformer le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) en « *baisse définitive de charges sociales* ». **M. Hollande** : « *Ma volonté, et je l'ai annoncé dès 2014, c'est de transformer aussi vite que possible le CICE en baisse définitive des cotisations sociales. [...] Le pacte de responsabilité a produit des résultats significatifs mais encore insuffisants. [Il faut en] faire l'évaluation* ». **05)**- Des assouplissements du temps de travail, sans toucher à la durée légale de 35 heures. **M. Hollande** : « *[Les accords d'entreprises pourront] fixer les modalités d'organisation du temps de travail, sans remettre en cause la durée légale, en permettant par exemple de fixer le taux de majoration ou le nombre d'heures supplémentaires, ou de moduler davantage le temps de travail au-delà même de l'année. [Ces accords pourront] s'imposer au contrat de travail, [quand ils sont] conclus dans l'intérêt de l'emploi* ». **06)**- Les indemnités prud'homales de licenciement vont être plafonnées. **07)**- Les compétences des régions vont être étendues. **M. Hollande** : « *Je sais que les présidents des régions souhaitent faire des propositions, voire expérimenter de nouveaux dispositifs. [...] Le gouvernement est prêt à faciliter toutes les expérimentations possibles, et même à modifier la loi si c'est nécessaire pour étendre les compétences de ces grandes collectivités. [Les régions disposent de] compétences importantes [en matière de formation et d'apprentissage]* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/16054-chomage-hollande-formations-supplementaires-prime-euros.html?cm\\_mmc=EMV\\_-NO\\_-20160118\\_NLNODERMIN\\_-francois-hollande-annonce-une-prime-d-embauche-immEDIATE-de-2-000-euros-par-an-pour-les-pme#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20160118](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/16054-chomage-hollande-formations-supplementaires-prime-euros.html?cm_mmc=EMV_-NO_-20160118_NLNODERMIN_-francois-hollande-annonce-une-prime-d-embauche-immEDIATE-de-2-000-euros-par-an-pour-les-pme#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20160118)

[http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20160118.CHA4016/apprentissage-formation-aides-hollande-devoile-son-plan-d-urgence-pour-l-emploi.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160118](http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20160118.CHA4016/apprentissage-formation-aides-hollande-devoile-son-plan-d-urgence-pour-l-emploi.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160118)

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 18/01/2016, [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 18/01/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Pacte de responsabilité : un bilan très mitigé

Cela fait deux ans que le pacte de responsabilité a été mis en place (janvier 2014). Dans le pacte : le crédit d'impôt compétitivité-emploi (Cice). **Le Cice** a été créé en 2013 ; il a instauré des baisses de cotisations patronales, ainsi que des mesures de réduction fiscale pour les entreprises. **Le Point** : « *Prévu pour monter en charge progressivement, le dispositif doit représenter en 2017, en rythme de croisière, un coût annuel de 41 milliards d'euros pour l'Etat* ». **La contrepartie** : des négociations entre patronat et syndicats dans les différentes branches professionnelles, notamment sur l'emploi. Si, en 2014, le gouvernement attendait 500 000 créations d'emplois, on notera cependant « *qu'aucun engagement chiffré et contraignant n'a toutefois été imposé aux entreprises dans la loi* ». En ce qui concerne le

nombre d'accords signés, gouvernement et patronat ne donnent pas les mêmes chiffres. Ainsi, **le ministère du Travail** en dénombre 14 parmi les 50 plus grandes branches (hors secteur agricole). **Le Medef**, lui, en recense 24 sur les 78 branches adhérentes à l'organisation patronale. **Au niveau financier** : En 2014, 10 milliards d'euros ont été versés aux entreprises ou non prélevés ; en 2015, 24 milliards d'euros ; en 2016, il est prévu 9 milliards d'euros, pour parvenir à un total de 33 milliards d'euros. Ces milliards d'euros en faveur des entreprises se répartissent entre : **01)-** Le Cice ; **02)-** Des allègements de cotisations sociales ; **03)-** La suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pour une deuxième tranche d'entreprises ; **04)-** La suppression de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés ; **05)-** Les plans pour l'investissement et les TPE/PME. **Le Point** : « *Il restera encore à voter dans le cadre de la loi de finances pour la sécurité sociale de 2017 environ 7 milliards* ». **Combien d'emplois ont-ils été créés effectivement ?** Pour l'instant, **l'Insee**, qui ne dispose pas des données nécessaires, en reste au stade des estimations : pour 2015, 80 000 emplois devraient être créés ; pour le premier semestre 2016, 25 000. L'institut relève que l'effet du pacte, conjugué à la baisse du cours du pétrole, a avant tout permis de restaurer les marges des entreprises. Un rapport sur le Cice du comité de suivi du dispositif piloté par **France Stratégie**, organisme placé auprès du Premier ministre, publié en septembre, a révélé que les effets de ce dernier sur l'emploi et l'investissement restaient « *encore difficiles à mesurer* ». Pour les premières évaluations, il faudra attendre le printemps 2016. Encore ces évaluations ne porteront-elles que sur 2013. **L'Observatoire français des conjonctures économiques** (OFCE) estime, lui, que le Cice a permis de créer ou de sauvegarder près de 120 000 emplois. Toujours selon l'OFCE, il aurait aussi servi à augmenter les salaires, ce qui n'était pas son objectif initial. **Les avis des partenaires sociaux. Mohammed Oussedik (CGT)**, membre du comité de suivi des aides publiques aux entreprises : « *[Le pacte,] ça reste des prières pour les embauches. [...] Beaucoup des accords de branche recyclent des mesures déjà dans les tuyaux ou fixent des objectifs d'embauches correspondant au niveau habituel de recrutements* ». **Hervé Quillet, secrétaire général de FO-Chimie** (non-signataire) : « *L'accord dans la branche Chimie, premier signé en juillet 2014, est un leurre, car les 47 000 créations d'emplois promises entre 2015 et 2017 sont au niveau des emplois normalement créés à la suite des démissions, départs en retraite* ». **Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT**, signataire du pacte : « *[Très peu de branches] ont joué le jeu. [Le gouvernement doit] recibler [le Cice sur celles qui en auraient le] plus besoin* ». **Le Medef** : « *À partir du moment où les syndicats ont signé ces accords, ils ont accepté de s'inscrire dans une dynamique pluriannuelle, on ne peut pas avoir des effets immédiats. [Une des vertus du pacte est d'avoir dans certaines branches] redynamisé un dialogue social qui commençait à s'endormir* ». Le premier ministre, **Manuel Valls**, devrait réunir les partenaires sociaux et branches signataires pour « *que chacun rende compte de ce qui a été engagé* » d'ici la fin du mois. [http://www.lepoint.fr/politique/pacte-de-responsabilite-un-bilan-tres-mitige-17-01-2016-2010671\\_20.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20160117](http://www.lepoint.fr/politique/pacte-de-responsabilite-un-bilan-tres-mitige-17-01-2016-2010671_20.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20160117) (Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 17/01/2016, AFP)

#### ● **Le déficit public revient à un niveau d'avant-crise**

Le 14/01/16, **Michel Sapin**, ministre des Finances, a présenté les chiffres du déficit public : « *Le budget de l'Etat va voir son déficit diminuer beaucoup plus que nous ne l'avions prévu. Nous avons prévu 74 milliards de déficit [...] et nous serons à 70 milliards de déficit de l'Etat. [...] C'est 4 milliards de mieux que ce que nous avons prévu et 15 milliards de mieux qu'en 2014. [Le déficit de l'Etat à 70 milliards en 2015] est le chiffre que la France connaissait en 2008, c'est-à-dire avant la crise budgétaire. De ce point de vue-là, nous sortons de la crise !* ». Avant d'ajouter que l'objectif de réduire le déficit public sous la barre des 3 % en 2017 était toujours d'actualité. **M. Sapin** : « *Nous y serons. Nous prenons tous les moyens pour y être* ». [http://www.challenges.fr/france/20160114.CHA3888/le-deficit-public- revient-a-un-niveau-d-avant-crise.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160114](http://www.challenges.fr/france/20160114.CHA3888/le-deficit-public- revient-a-un-niveau-d-avant-crise.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160114) (Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 14/01/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Inflation nulle en 2015 en France

Le 13/01/16, l'**Insee** a annoncé que l'inflation avait été nulle en 2015 (contre 0,5 % d'inflation en 2014, et 0,2 % de hausse des prix généralisée en décembre). **L'Insee** : « *Ce nouveau ralentissement des prix à la consommation s'explique surtout par le fort recul des prix de l'énergie, en particulier des prix des produits pétroliers. [En décembre, il s'agit du résultat] des hausses saisonnières de certains services et produits manufacturés* ». Ainsi de l'habillement qui a connu une légère inflation avant les soldes d'hiver. **Les conséquences** : Le taux de rémunération du livret A devrait continuer de baisser. Actuellement à 0,75 % (ce qui constitue un plus bas niveau historique), il devrait mécaniquement tomber à 0,5 %. Le gouverneur de la Banque de France peut toutefois choisir de déroger à la formule de calcul. Dans ce cas, ce sera au gouvernement de trancher. Déjà, le 13/01/16 sur *France Info* **Pierre-René Lemas**, directeur général de la Caisse des dépôts, s'est prononcé pour le maintien de son taux à 0,75 %. **L'année 2015, en détail. Ont baissé : 01)-** Les prix à la consommation de l'énergie (- 4,7 %, contre - 0,9 % en 2014), entre autres ceux du pétrole (- 10,8 %, contre - 4,2 % en 2014), « *dans le sillage de la chute des cours du brut* ». **02)-** Les prix des produits manufacturés. **03)-** Les prix des services de logement. **Ont augmenté : 01)-** Les services de transport et de communication. **02)-** Les prix concernant la santé. **03)-** Les prix des produits alimentaires qui ont, eux, observé un « *léger rebond* », dus essentiellement aux prix des produits frais.

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/tres-legere-inflation-de-0-2-sur-un-an-en-decembre\\_1753110.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/tres-legere-inflation-de-0-2-sur-un-an-en-decembre_1753110.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 13/01/2016, avec AFP)

### ● Livret A : le taux sera maintenu à 0,75 % début février

Le 13/01/16, sur proposition de **François Villeroy de Galhau**, gouverneur de la Banque de France, le **ministère des Finances** a annoncé que le taux du Livret A sera maintenu à 0,75 % le 01/02/16. Avant la décision du ministère, **Pierre-René Lemas**, directeur général de la Caisse des dépôts, avait déclaré sur *France Info* : « *La règle, c'est que, normalement, le taux du Livret A est indexé entre autres sur l'évolution de l'inflation. Si on appliquait strictement la règle - je ne sais pas ce que dira le gouverneur de la Banque de France -, il faudrait le baisser. Moi, je ne le recommande pas* ». Une baisse qui, si le gouvernement n'en avait pas décidé autrement, aurait ramené le taux du Livret A à 0,50 %. Pour rappel, la Caisse des dépôts gère une partie importante de l'épargne déposée sur les Livrets A (environ 65 %). Cet argent sert, entre autres, à la construction de logements sociaux.

[http://www.challenges.fr/france/20160113.CHA3850/livret-a-le-taux-pourrait-baisser-a-0-50-debut-fevrier.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160113](http://www.challenges.fr/france/20160113.CHA3850/livret-a-le-taux-pourrait-baisser-a-0-50-debut-fevrier.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160113)

[http://www.directmatin.fr/france/2016-01-13/le-taux-du-livret-maintenu-075-720297?elst\\_newsletter=20160113-18\\_720297](http://www.directmatin.fr/france/2016-01-13/le-taux-du-livret-maintenu-075-720297?elst_newsletter=20160113-18_720297)

(Sources : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 13/01/2016, avec AFP, [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 13/01/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le niveau des défaillances d'entreprises reste extraordinairement élevé

Le 12/01/16, la **Banque de France** (BdF) a indiqué que le nombre de défaillances d'entreprises, cumulées sur un an, était à fin octobre de 62 163 (- 1,7 %). Novembre devrait confirmer cette tendance, estime la BdF, ce qui donnerait une baisse des défaillances de 1,9 %. D'après la BdF, la reprise est trop progressive pour faire véritablement reculer « *la sinistralité* » des entreprises. **Les défaillances par secteurs. A)-** Les secteurs qui apercevraient le bout du tunnel : L'information et la communication (- 8,7 % en octobre sur les douze derniers mois cumulés), les transports (- 6,6 %), l'industrie (- 5,4 %), le soutien aux entreprises (- 4,8 %), le commerce (- 3,6 %), la construction (- 2,1 %), les activités immobilières (- 1,7 %). **B)-** Les secteurs en difficulté : L'hébergement et la restauration (+ 4,8 % de défaillances en octobre sur les douze derniers mois cumulés), l'enseignement, la santé, l'action sociale et les services aux ménages (+ 3,5 %). La BdF constate que le nombre de défaillances reste toujours très important. A titre de comparaison avec les 62 163 de fin octobre, voici les chiffres des années précédentes. 2013 : 62 429 défaillances ; 2012 : 61 214 ; 2011 : 59 719 ; 2010 : 60 561 ; 2009 (année au cours de laquelle le PIB avait reculé de 2,5 %) : 61 025. Autre constat de la BdF : la taille de l'entreprise joue. Plus

l'entreprise est grande, plus le recul des défaillances est important. Si dans les micro-entreprises les défaillances cumulées diminuent de 0,8 %, elles reculent de manière plus significative dans les PME (7,8 %) et les ETI et les grandes entreprises (25,4 %).

[http://www.latribune.fr/economie/france/le-niveau-des-defaillances-d-entreprises-reste-extraordinairement-eleve-541842.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160112](http://www.latribune.fr/economie/france/le-niveau-des-defaillances-d-entreprises-reste-extraordinairement-eleve-541842.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160112)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 12/01/2016, Fabien Piliu)

### ● **Financement des TPE : la Banque de France décrète la mobilisation générale**

Le 15/01/16, en préambule d'un colloque sur le financement des très petites entreprises (TPE), **François Villeroy de Galhau**, gouverneur de la Banque de France (BdF), a affirmé qu'il y avait, dans le domaine du financement des entreprises « *deux poids, deux mesures* ». En effet, si les concours bancaires aux entreprises à la fin novembre étaient de 4,5 % en rythme annuel (contre 0,9 % au sein de la zone euro), il n'en reste pas moins que la situation est bien différente selon la taille de l'entreprise. Ainsi, 74 % des PME ont vu leurs demandes de crédits de trésorerie satisfaites au troisième trimestre 2015, contre moins de 60 % pour les TPE. **Dominique Garabiol**, conseiller de la direction générale du groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Epargne), note que les TPE présentent une plus grande fragilité financière que les PME : « *Le taux de défaut des TPE est de 6 % en moyenne, et même de 10 % pour celles qui sont âgées de moins de trois ans, alors qu'il se limite à 3 % pour les PME* ». **M. Villeroy de Galhau** : « *[Il n'empêche, cette difficulté plus grande qu'éprouvent les TPE à accéder aux crédits de trésorerie doit représenter] à l'évidence un point de vigilance* ». Rappelons que les 2,1 millions de TPE (hors micro-entrepreneurs) tiennent une place importante dans l'économie française. Dans le secteur concurrentiel, elles représentent près de 20 % de l'emploi, ainsi qu'environ 20 % de la valeur ajoutée créée par l'ensemble des entreprises. **M. Villeroy de Galhau** : « *[C'est dire si] le développement des TPE représente un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité de notre tissu économique régional* ». Le problème, c'est que faute de financements suffisants, plus d'une TPE sur deux n'a investi ni en 2013, ni en 2014. **Elisabeth Kremp**, chef du département des synthèses sectorielles de l'Insee : « *Non seulement les TPE n'investissent pas tous les ans, mais, en outre, quand elles investissent, elles investissent peu* ». De plus, d'après **Claude Piot**, directeur des Entreprises de la Banque de France, un tiers des TPE disparaissent après trois années d'existence seulement, et la moitié au bout de cinq ans. **La Banque de France** a donc décidé de réagir par un plan à trois niveaux. **01)-** Des correspondants TPE vont être nommés dans chacune de ses succursales départementales. **La Tribune** : « *L'idée étant qu'à l'inverse de la Médiation du crédit, qui s'efforce en aval de dénouer des situations problématiques entre les entreprises et leurs banques, ces correspondants puissent, en amont, conseiller les patrons de TPE avant qu'ils ne rencontrent des difficultés financières, en les orientant vers les structures les plus adéquates, comme les organismes de microcrédit* ». **François Moutot**, directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat : « *Lorsque nos entreprises saisissent la Médiation du crédit, elles sont souvent déjà mortes. Il est important de détecter les difficultés le plus tôt possible* ». **02)-** La BdF demande aux banques françaises de respecter les cinq engagements qu'elles ont pris dans la foulée de la publication de l'Observatoire du financement des entreprises, à l'été 2014. Notamment la nécessité de répondre aux demandes de financement dans un délai maximum de 15 jours ouvrés. Aujourd'hui, cet engagement est tenu à 90 %, ce qui est une bonne chose. Mais cela signifie toutefois que, chaque année encore, 100 000 réponses sont plus tardives, une question de vie ou de mort pour certaines entreprises. **M. Gabariol** : « *Nous avons beaucoup de mal à tenir le délai de 15 jours pour les dossiers compliqués. En revanche, pour l'ensemble des dossiers, le délai est de 7 à 9 jours, et même de 2 à 3 jours pour les dossiers qui ne posent pas de problèmes particuliers* ». **03)-** La BdF estime que les entreprises elles-mêmes doivent se mobiliser sur la question. Notamment en ce qui concerne les délais de paiement.

[Retour au sommaire](#)

**La Tribune** : « *A la fin 2014, sur 600 milliards d'euros de créances détenues par les entreprises, pas moins de 420 milliards résultaient de délais interentreprises* ». Ces retards

ont deux conséquences : **a)**- ils menacent la santé financière des TPE ; **b)** ils empêchent les patrons de TPE de se concentrer sur le développement de leur activité en les focalisant sur la relance de leurs débiteurs. **La Tribune** : « *La Banque de France a donc bien l'intention de "participer activement" à la réflexion sur les produits financiers les plus adaptés à la réduction des délais de paiement* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/financement-des-tpe-la-banque-de-france-decrete-la-mobilisation-generale-543134.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160118](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/financement-des-tpe-la-banque-de-france-decrete-la-mobilisation-generale-543134.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160118)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 18/01/2016, Christine Lejoux)

### ● **Travailler 37h sans compensation ferait baisser le coût du travail de 3 %**

Le 13/01/16, la **commission des Finances du Sénat** a publié un rapport sur les règles du temps de travail (durée légale, majoration des heures supplémentaires). **Albéric de Montgolfier** (Les Républicains), rapporteur général de la commission, estime que « *[faire évoluer les règles du temps de travail constitue] un levier important de renforcement de la compétitivité des entreprises [et du] potentiel de croissance* ». Le rapport envisage **quatre scénarii pour le privé**. **01)**- La hausse de la durée du travail, sans compensation salariale. Il s'agirait d'augmenter le temps de travail de deux heures ; on passerait ainsi de 35 heures à 37 heures par semaine. Baisse estimée du coût du travail : 3 %, « *correspondant à une hausse de la part de la valeur ajoutée revenant aux entreprises d'un montant de 22 milliards d'euros* ». **M. de Montgolfier** : « *[Cela représenterait] un vrai choc de compétitivité [équivalent à celui attendu du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et] sans dégradation des finances publiques* ». **02)**- La suppression de la majoration pour les heures supplémentaires. **03)**- Le report du seuil de déclenchement des heures supplémentaires (par exemple au-delà de 36 heures travaillées et non plus 35). **04)**- La diminution de la majoration pour heures supplémentaires. Quel impact sur les salariés ? La perte serait de 630 euros nets par an pour ceux qui effectuent des heures supplémentaires. La suppression de la majoration des heures supplémentaires, elle, causerait une perte d'environ 270 euros, mais elle aurait aussi moins d'effet sur le coût du travail (- 0,4 %). La diminution de la majoration pour heure supplémentaire, elle, n'aurait qu'« *un effet marginal* ». **La fonction publique** : faire passer la durée légale du travail à 36 heures par semaine apporterait une économie de deux milliards d'euros, baisse due à une baisse des effectifs de 77 000 emplois environ. Si la durée légale du travail passait à 37,5 heures par semaine – ce qui est, d'après les chiffres de l'Insee, la durée déclarée par l'ensemble des actifs –, le montant des économies réalisées serait de 5 milliards d'euros pour l'ensemble des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière, territoriale). Le rapport précise que **les lois Aubry** sur la réduction du temps de travail ont créé environ 350 000 emplois ou préservations d'emplois entre 1998 et 2000, résultats qui, est-il expliqué, ont résulté « *essentiellement des allègements généraux de charges et de la flexibilité accrue de l'organisation du travail (modulation, compte épargne temps, forfait jour...)* ». **Le rapport** : « *En tant que telle, la baisse de la durée légale de 39 à 35 heures a eu, au mieux, un impact très marginal* ». **M. de Montgolfier** : « *Le principal apport des lois Aubry a été de faire entrer davantage de flexibilité dans l'organisation du travail* ». **La Tribune** : « *En revanche, à moyen terme, les 35 heures ont pesé sur la compétitivité des entreprises* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/travailler-37h-sans-compensation-ferait-baisser-le-cout-du-travail-de-3-542599.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160114](http://www.latribune.fr/economie/france/travailler-37h-sans-compensation-ferait-baisser-le-cout-du-travail-de-3-542599.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160114)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/01/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Quelles sont les entreprises qui recrutent en 2016 ?**

Selon l'enquête réalisée par **l'Usine Nouvelle** auprès de cent entreprises, ces dernières prévoient d'embaucher 120 000 personnes en 2016. **Pour quelles fonctions ?** Aussi bien dans la production que dans la recherche et le développement (R&D). C'est plus qu'en 2015, pour une entreprise sur trois. Pour la moitié, le nombre de recrutements sera identique à 2015. **Celles qui vont recruter** : les grandes entreprises comme Engie, Bouygues, Veolia, la SNCF, Airbus (1 000 recrutements). **Dans le détail : 01)**- Les embauches dans la production : 42 % des entreprises interrogées ont l'intention de recruter plus qu'en 2015.

**02)-** Les embauches dans la R&D : 35 % des entreprises interrogées comptent recruter plus qu'en 2015 ; c'est deux fois plus que lors de la précédente enquête de l'Usine Nouvelle. Cela est sans doute dû à l'importance croissante accordée à l'innovation par les industriels dans leur stratégie de conquête de nouveaux marchés. De son côté, l'**Apec** (association pour l'emploi des cadres) signale la très bonne tenue du « marché » des cadres. **Qui embauche ?** Les sociétés de conseil et d'informatique, ainsi que les ingénieristes. Alten annonce 2 700 embauches, Capgemini 2 500, Inop's 2 500. **L'Usine Nouvelle** : « *Toujours soumises à un important turn-over, ces entreprises font preuve d'un dynamisme qui s'explique par les besoins de leurs clients d'être accompagnés dans leur transformation numérique* ».

→ **Méthodologie** : L'enquête a été menée par Martha Lecauchois, du 9 au 27 novembre 2015, et réalisée à partir d'un questionnaire élaboré par la rédaction de l'Usine Nouvelle, et envoyé à 400 entreprises de l'industrie, des services à l'industrie ou du numérique.

<http://www.usinenouvelle.com/article/quelles-sont-les-entreprises-qui-recrutent-en-2016.N373271>

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/airbus-va-embautcher-1-000-personnes-en-2016-542145.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160113](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/airbus-va-embautcher-1-000-personnes-en-2016-542145.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160113)

(Sources : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) du 13/01/2016, Cécile Maillard, [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 13/01/2016, Michel Cabriol)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Inégalités : les 1 % les plus riches du monde possèdent plus que le reste de la planète**

Le 18/01/16, l'ONG britannique **Oxfam** a publié un rapport dans lequel elle explique que le patrimoine cumulé des 1 % des plus riches de la planète a dépassé, en 2015, celui des 99 % restants. **Oxfam** : « *L'an dernier, Oxfam avait prédit que les 1 % posséderaient plus que le reste du monde en 2016. Cette prédiction s'est en fait réalisée dès 2015 : un an plus tôt. [...] L'écart entre la frange la plus riche et le reste de la population s'est creusé de façon spectaculaire au cours des douze derniers mois. [...] 62 personnes possèdent autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale [c'est à dire plus que 3,6 milliards d'individus sur la planète. Elles étaient] 388 il y a cinq ans* ». Depuis 2010, déclare Oxfam, la richesse de ces 62 richissimes a progressé de 44 %, tandis que celle, « toute relative », de la moitié la plus pauvre a chuté dans le même temps de 41 %. On notera que certains économistes contestent la méthode de calcul utilisée par Oxfam. **Les Echos** : « *L'ONG utilise une méthode simple pour déterminer qui est riche et qui est pauvre : le patrimoine net, c'est-à-dire les actifs détenus moins les dettes et ce à partir des données provenant de la banque Crédit Suisse. Ce qui ne permet pas de prendre en compte toutes les réalités économiques. Le propriétaire d'une maison qui continue toujours de rembourser son crédit devient ainsi plus pauvre qu'un locataire. De même, les pauvres du Bangladesh ou du Pakistan qui ne s'endettent pas ne sont pas pris en compte. Alors que les Américains qui croulent souvent sous les prêts immobiliers et étudiants le sont* ». Cependant, certains de ces économistes, comme **Jean Galdrey**, de l'Université de Lille, estiment que les conclusions d'Oxfam vont dans le même sens que d'autres, utilisant d'autres démarches, et qui démontrent elles aussi qu'il existe une concentration des richesses aux mains d'un petit nombre. **Manon Aubry**, chargée des questions de justice fiscale et d'inégalités chez Oxfam France : « *Nous ne pouvons pas continuer à laisser des centaines de millions de personnes souffrir de la faim, alors que les ressources qui pourraient les aider sont amassées par quelques personnes en haut de l'échelle. [Il faut notamment mettre un terme à] l'ère des paradis fiscaux. [9 entreprises sur 10 figurant] parmi les partenaires stratégiques du WEF sont présentes dans au moins un paradis fiscal* ». Oxfam évalue par exemple que presque un tiers de la richesse de l'Afrique se trouve ainsi dans de tels paradis fiscaux. **Winnie Byanyima**, directrice générale d'Oxfam international, avant l'ouverture du sommet de Davos, où elle sera présente : « *Nous devons interpeller les gouvernements, entreprises et élites économiques présents à Davos pour qu'ils s'engagent à mettre fin à l'ère des paradis fiscaux qui alimentent les inégalités mondiales et empêchent des centaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté* ».

[http://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/021627401171-inegalites-les-1-les-plus-riches-du-monde-possedent-plus-que-le-reste-de-la-planete-1193173.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20160118-%5BProv\\_%5D-1413980%402](http://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/021627401171-inegalites-les-1-les-plus-riches-du-monde-possedent-plus-que-le-reste-de-la-planete-1193173.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20160118-%5BProv_%5D-1413980%402)

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 18/01/2016, Claude Fouquet)

### ● Nouvelle alerte sur le financement du RSA pour 2016

Pour 2016, les départements ne veulent pas prendre en charge une nouvelle hausse du RSA et l'Etat étudie une reprise en main par lui-même de cette prestation. Un obstacle important cependant : il lui faut trouver de nouvelles recettes fiscales pour le financer. Les départements, qui subissent une baisse de leur dotation budgétaire de la part de l'Etat, voient le nombre d'allocataires du RSA augmenter, à cause de la crise et du chômage, à un rythme annuel de 6 % à 7 %. La conséquence : ils n'arrivent plus à assumer le surcoût engendré, « dont le financement relève normalement de l'Etat ». Ainsi, en 2015, une dizaine de départements français n'ont pas été en mesure de verser les allocations du mois de décembre. L'Etat a, depuis, débloqué 50 millions d'euros pour « les aider à passer l'année ». **L'Association des départements de France (ADF)** : « Un tout petit pansement pour une très grosse plaie ». L'ADF évalue en effet les besoins à cinq fois plus que ces 50 millions. Les négociations entre les départements et l'Etat n'aboutissent pas pour l'instant ; or, les départements doivent voter leur budget 2016 au plus tard en mars 2016. Si le gouvernement se dit prêt à reprendre le RSA à sa charge, il lui manque néanmoins 4 à 5 milliards d'euros. Pour trouver ces milliards supplémentaires, il envisage de « récupérer une partie du produit des droits de mutation versés actuellement aux départements ». **L'ADF** : « Le remède ne doit pas être pire que le mal. La condition d'un accord est qu'on ne touche pas à la fiscalité des départements ». La Croix note que la situation paraît être dans une impasse, puisque le gouvernement s'est engagé à ne plus faire appel à des hausses d'impôts. Notons également que certains présidents de départements ne sont pas favorables à une recentralisation du RSA, jugeant que cela ferait perdre aux départements, une collectivité locale « déjà menacée », des compétences essentielles. Matignon a programmé une réunion sur le sujet le 19/01/16.

<http://www.la-croix.com/France/Nouvelle-alerte-sur-le-financement-du-RSA-pour-2016-2016-01-18-1200731929?&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed>

(Source : [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com) du 18/01/2016, Céline Rouden)

[Retour au sommaire](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Protection sociale : les plus de 60 ans clés de l'équilibre financier ?

Le 12/01/16, une analyse de **France Stratégie**, un organisme placé sous la tutelle de Matignon, « *Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ?* », estime que les jeunes et les actifs peuvent désormais « difficilement » contribuer davantage à l'équilibre financier de notre système de protection sociale. La clef de cet équilibre serait les plus de soixante ans. **France Stratégie** : « *Au vu de la situation des différentes classes d'âge [niveau de vie, contribution nette au système de protection sociale], il apparaît difficile de mettre davantage à contribution les plus jeunes et les actifs. [...] Une baisse du transfert net perçu par les plus de 60 ans apparaît nécessaire* ». **Qu'est-ce que le transfert net ?** Il s'agit de « *la somme de ce qu'un individu reçoit en moyenne en prestations sociales (maladie, retraite, chômage...), moins la somme de ce qu'il paie en taxes et cotisations, rapporté au PIB par tête* ». Le rapport explique que la progression globale des dépenses de protection sociale (de 14,5 % à 31,9 % du PIB entre 1959 et 2013), repose dans sa « quasi-totalité » sur la hausse des dépenses les plus concentrées sur les plus âgés. **France Stratégie** : « *L'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses du baby-boom renforce la contribution des plus âgés au financement de la protection sociale, mais cette arrivée alimente en retour des dépenses de protection sociale sensiblement plus importantes* ». L'organisme remarque cependant que la dépense moyenne dont bénéficie un individu, rapportée au PIB par tête, a augmenté, entre 1979 et 2011, au même rythme quel que soit l'âge (+ 15 %), même si celle des plus de 60 ans est toujours nettement plus élevée que celle dont bénéficie les moins de 25 ans. Mais, compte-tenu des niveaux de dépenses de départ, cette évolution montre une grande disparité selon les âges. Ainsi, pour les plus de 60 ans, elle correspond à une hausse de dix



points de PIB par tête, contre seulement deux points de PIB par tête pour les moins de 25 ans. Par contre, en ce qui concerne les prélèvements, France Stratégie relève que les plus jeunes (actifs) comme les plus âgés sont plus mis à contribution que par le passé – pour les plus âgés, ils le sont deux fois plus qu'il y a 20 ans, à cause entre autres de la mise en place en 1991 de la CSG (contribution sociale généralisée). **Le taux de prélèvements dans le détail** : pour les 25-59 ans, il est passé de 27 % à 37 % entre 1979 et 2011 ; pour les plus de 60 ans, il est passé d'environ 10 % à près de 20 % pour la même période. Et les jeunes voient leur situation se dégrader. Les moins de 25 ans sont aujourd'hui 2,5 fois plus souvent touchés par la pauvreté que les plus de 60 ans. En 2002, le niveau de vie moyen des moins de 25 ans représentait 88 % de celui des plus de 60 ans. En 2012, il ne représenta plus que 82 %. Le niveau de vie des retraités, par contre, s'est, lui, amélioré dans le temps. **Challenges** : « *Il s'élevait à 70 % de celui moyen de la population en 1970 pour atteindre 105 % en 2013* ».

[http://www.challenges.fr/economie/social/20160112.CHA3810/protection-sociale-les-plus-de-60-ans-cles-de-l-equilibre-financier.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160112](http://www.challenges.fr/economie/social/20160112.CHA3810/protection-sociale-les-plus-de-60-ans-cles-de-l-equilibre-financier.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160112)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 12/01/2016, avec AFP)

## FISCALITE

### ● Blanchiment d'argent : les premières sanctions tombent

D'après Le Figaro, **Michel Sapin**, ministre des Finances, a reçu le 12/01/16 un rapport de la Commission nationale des sanctions (CNS). Ce rapport indiquerait que 58 sanctions ont été infligées à des professionnels. **Motif ?** Ils ont favorisé le blanchiment d'argent. **Le Figaro** : « *[Cette instance opérationnelle depuis octobre 2014] peut punir les professionnels qui, volontairement ou non, créent des conditions favorables à du blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme à travers des entités légales* ». **Qui a été sanctionné ?** Toujours selon **Le Figaro**, des professionnels qui auraient manqué à leurs obligations : « *[Il y a le] cas typique [d'une] agence immobilière qui ne s'interroge pas sur le fait qu'un de ses clients fasse l'acquisition de plusieurs biens immobiliers sur une période de temps limitée et semble indifférent à l'emplacement ainsi qu'au coût des travaux à prévoir pour chacun de ces biens* ». Le rapport explique qu'on se trouve là face à une situation qui est susceptible « *de présenter un risque élevé de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme* ». Avant de préciser que « *les sanctions sont rarement dues à des intentions malhonnêtes des entreprises mises en cause, mais découlent le plus souvent d'une ignorance complète des prescriptions auxquelles elles sont assujetties* ». L'une des conclusions de ce premier rapport est d'expliquer aux fédérations la nécessité qui s'impose à elles d'informer les professionnels sur leurs obligations. **Les sanctions** : la plus sévère est l'interdiction temporaire d'exercer sans sursis, assortie d'une amende de 8 000 euros.

[http://www.challenges.fr/france/20160112.CHA3811/blanchiment-d-argent-les-premieres-sanctions-tombent.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160112](http://www.challenges.fr/france/20160112.CHA3811/blanchiment-d-argent-les-premieres-sanctions-tombent.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160112)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 12/01/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Un redressement fiscal de 8,7 millions d'euros pour Microsoft France

Après un bras de fer de plusieurs années, **Microsoft France** a finalement réglé ses comptes auprès du fisc français, au terme d'un accord à l'amiable. Microsoft a payé, au titre des années 2003 et 2004, 8,7 millions d'euros d'impôt sur les sociétés. D'après **L'Expansion**, le groupe aurait, au total, payé une facture de 81,1 millions d'euros à Bercy. Qui dit accord dit contrepartie. Cette contrepartie est la suivante : « *Toute procédure contentieuse en cours ou ultérieure [doit être abandonnée]* ». **Ce que reprochait le fisc à Microsoft** : « *La société jouit du statut d'agent commissionné de Microsoft Ireland Operations Limited. Grâce à cela, lors d'une vente réalisée dans l'Hexagone, la filiale n'encaisse pas l'intégralité de la transaction, mais uniquement une petite commission, le reste étant comptabilisé directement à Dublin* ». Ce qui permet ainsi de diminuer la base d'imposition sur les sociétés calculée en France. Ce type d'accord à l'amiable dans le cadre d'un redressement est prévu par les textes de la convention européenne d'arbitrage et la convention fiscale franco-irlandaise. On notera, par contre, que pour les années 2007 à 2008, le fisc a remboursé 45,2 millions d'euros à Microsoft, au titre de la TVA et de l'impôt sur les sociétés. Enfin, on signalera que

**Satya Nadella**, PDG de Microsoft, a rencontré, en novembre 2015, le président **François Hollande** à l'Élysée. L'objet de la rencontre ? Lancer un programme d'investissement de 83 millions d'euros. Dans le détail : 70 millions d'euros sur trois ans seront consacrés au soutien de plusieurs centaines de start-up de la "French Tech", et 13 autres millions seront affectés à un programme de développement du numérique dans l'Éducation Nationale.

[http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/microsoft-france-redresse-de-8-7-millions-d-euros\\_1752360.html](http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/microsoft-france-redresse-de-8-7-millions-d-euros_1752360.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 11/01/2016, Emmanuel Paquette)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● GE supprime 765 emplois en France dans l'ex-Alstom Power

Le 13/01/16, le conglomérat américain **General Electric** (GE) a annoncé la suppression de 6 500 emplois en Europe. 765 emplois seront supprimés en France, dans les activités énergie d'Alstom qu'il a racheté en novembre 2015. **Un porte-parole de GE** : « *Le plan de restructuration va toucher plusieurs pays européens et impacter potentiellement 6 500 emplois sur 35 000. En France, 765 personnes seront impactées, sur un peu moins de 9 000, essentiellement au siège de Levallois et dans les activités grid (réseaux électriques, Ndlr). [...] En France, le site de Belfort ne sera pas touché, ni les activités dans les énergies renouvelables* ». Avant de préciser que GE entendait tenir son engagement de créer au final 1 000 emplois nets dans l'Hexagone. **GE** : « *[Dans le pays,] les consultations avec les comités d'entreprise démarrent aujourd'hui et le processus s'étendra sur deux ans. Nous avons pris des engagements de reclassement et les suppressions de postes se feront essentiellement par départs volontaires. [...] Sur le long terme, nous restons persuadés que le mariage de GE et d'Alstom nous rendra plus forts pour aborder ce marché* ». **Stéphane Le Foll**, porte-parole du gouvernement : « *Le gouvernement français est comptable et sera comptable [...] de l'engagement qui a été pris par General Electric* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/ge-supprime-765-emplois-en-france-dans-l-ex-alstom-power-13-01-2016-2009479\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20160113](http://www.lepoint.fr/economie/ge-supprime-765-emplois-en-france-dans-l-ex-alstom-power-13-01-2016-2009479_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20160113)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 13/01/2016, AFP)

### ● Chiffre d'affaires record pour la Française des jeux en 2015

Le 14/01/16, la Française des Jeux (FDJ) a indiqué qu'elle avait dégagé un chiffre d'affaires record de 13,7 milliards d'euros pour 2015, augmentant ainsi ses ventes de 5,4 %. Les principaux jeux plébiscités : le grattage, les paris sportifs et le numérique. La FDJ a reversé 3,1 milliards d'euros à l'État (qui détient la FDJ à 72 %), 690 millions d'euros aux commerces de proximité (distributeurs des produits), et 9 milliards d'euros aux joueurs (66 % des mises). Au total, ce sont 26,3 millions de joueurs qui ont misé dix euros en moyenne par semaine (un chiffre un peu inférieur à 2014).

[http://www.challenges.fr/entreprise/grande-conso/20160114.CHA3887/chiffre-d-affaires-record-pour-la-francaise-des-jeux-en-2015.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160114](http://www.challenges.fr/entreprise/grande-conso/20160114.CHA3887/chiffre-d-affaires-record-pour-la-francaise-des-jeux-en-2015.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160114)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 14/01/2016, avec AFP)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

### ● Val d'Oise : Oscaro.com devrait créer 250 emplois dans son entrepôt de Cergy

Oscaro.com, le leader européen de la vente de pièces détachées automobile par internet, a annoncé officiellement son installation à Cergy. L'entreprise a signé un bail de six ans, pour un entrepôt de 22 000 m<sup>2</sup>, au 1 boulevard du Moulin à Vent. L'installation d'Oscaro.com devrait générer la création de 250 emplois (manutentionnaires, magasiniers, caristes, etc.). **Jean-Paul Jeandon**, maire de Cergy (PS) : « *C'est une bonne nouvelle. [...] Nous avons rencontré les responsables d'Oscaro début décembre qui nous ont indiqué qu'ils allaient rechercher du personnel. Nous allons faire en sorte que ce recrutement en cours d'année 2016 se fasse localement* ».

<http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/oscaro-com-devrait-creer-250-emplois-dans-son-entrepot-de-cergy-13-01-2016-5447729.php#xtor=EREC-1481423529---'@1>

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 13/01/2016)

[Retour au sommaire](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Assurance chômage : vers une baisse des allocations ?

**Jean-Marie Le Guen**, secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, a déclaré, lors de l'émission « Preuves par trois » de la chaîne Public Sénat et l'AFP, qu'il estimait nécessaire que les partenaires sociaux, gestionnaires de l'assurance chômage, revoient à la baisse la durée et le montant des indemnités chômage. **M. Le Guen** : « *Il serait assez vraisemblable qu'il faille un petit peu changer les paramètres de notre assurance-chômage [...]. Je pense que ces questions-là doivent être traitées avec courage par les partenaires sociaux [...]. Il est extrêmement difficile de diminuer les aides aux chômeurs pendant une période où le chômage est encore très élevé. Mais en même temps, on sait bien que, un peu pour des raisons financières, mais aussi pour mobiliser plus de moyens sur la formation des chômeurs, il est assez vraisemblable qu'il faille un petit peu changer les paramètres de notre assurance-chômage* ». Pour rappel, l'actuelle convention d'assurance chômage arrive à son terme au 30/06/16, et, fin janvier ou début février, des négociations vont s'ouvrir entre les partenaires sociaux.

[http://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-vers-une-baisses-des-allocations-542490.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160114](http://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-vers-une-baisses-des-allocations-542490.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160114)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/01/2016, Jean-Christophe Chanut, avec AFP)

## LIVRES

### ● « La folie des banques centrales : Pourquoi la prochaine crise sera pire » de Patrick Artus et Marie-Paule Virard

→ **Présentation de l'éditeur** : « *Et si la monnaie était une chose trop sérieuse pour être confiée à nos banquiers centraux ? Mario Draghi (zone euro), Janet Yellen (États-Unis) et quelques autres, encore inconnus hier, sont devenus les nouveaux maîtres du monde et jouissent désormais d'un pouvoir fou. En 2008, ils ont voulu éviter un désastre encore plus grave que celui de 1929 en injectant des milliers de milliards de dollars ou d'euros dans l'économie. Aujourd'hui, on compte sur eux pour faire repartir la croissance, combattre la déflation, résoudre les problèmes d'endettement des États ou empêcher l'éclatement de l'euro. Mais nos banquiers centraux ont échoué à faire redémarrer la machine. Pis encore, en nous inondant de liquidités, ils jouent un jeu dangereux. Par leur inconséquence, ils nous ont installés dans l'ère de la crise financière permanente, où chaque secousse sera suivie de répliques encore plus courtes et dévastatrices. Les auteurs décortiquent l'engrenage infernal dans lequel les banques centrales nous entraînent et expliquent à quoi pourrait ressembler une "bonne" politique monétaire, créatrice de prospérité, de richesses et d'emplois* ».

→ **Les auteurs** : Chef économiste de Natixis, **Patrick Artus** est professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. **Marie-Paule Virard** est journaliste économique. Elle a notamment publié avec Patrick Artus « *Le capitalisme est en train de s'autodétruire* », « *La France sans ses usines* » et « *Croissance zéro, comment éviter le chaos ?* ».

→ « **La folie des banques centrales : Pourquoi la prochaine crise sera pire** », par Patrick Artus et Marie-Paule Virard (168 pages). Collection Documents. Fayard. 13 janvier 2016.

[http://www.lepoint.fr/economie/les-banquiers-centraux-ces-pompiers-pyromanes-14-01-2016-2009707\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20160114](http://www.lepoint.fr/economie/les-banquiers-centraux-ces-pompiers-pyromanes-14-01-2016-2009707_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20160114)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 14/01/2016, Marc Vignaud)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)